

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU
GARD

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

DELIBERATION N° 13
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
12	13

Date de la
convocation
21/02/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BIZANIER (excusée)
- G. ADEL (excusé)
- J.-C. MAZAUDIER

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif 2019 de l'UAC, puis il se retire et ne participe pas au vote. Madame Lisette RAVAT, première adjointe, est élue Présidente de séance.

VOTE DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'UAC dressé par M. Jean-Claude MAZAUDIER, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

BUDGET UAC

* Recettes de fonctionnement	110 591,77 €
* Dépenses de fonctionnement	94 852,33 €
* Excédent reporté de 2018	239 278,56 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 + 255 018,00 €

* Recettes d'investissement	27 998,44 €
* Dépenses d'investissement	28 653,95 €
* Excédent reporté de 2018	985,76 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019 + 330,25 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200227-DE13-270220-DE

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : + 255 348,25 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2020
Affichage : 02/03/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER